



Avis public

PRENEZ AVIS, que lors d'une séance ordinaire tenue le 8 février 2022, le conseil de la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier a adopté le règlement 294 intitulé **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**.

L'objet de ce règlement est d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les employés municipaux.

Le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est disponible sur le site Internet de la municipalité www.stfelixdedalquier.ca, par courriel municipalite@stfelixdedalquier.ca ou en faire la demande par téléphone 819 727-1732 et une copie vous sera transmise.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à St-Félix-de-Dalquier, ce dixième jour de février deux-mille-vingt-deux.

Katy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de St-Félix-de-Dalquier, certifie avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 10 février 2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 10 février 2022.

Katy Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière